

# **PROCÉDURE D'ADMISSION 2023**

L'AGEMEL (association genevoise pour les métiers de laboratoire) est mandatée par les entreprises et institutions publiques pour organiser des tests d'aptitudes théoriques et pratiques en vue de l'engagement de leurs apprenti-es. Les candidat-es s'inscrivent au moyen du formulaire disponible sur le site <a href="www.agemel.ch">www.agemel.ch</a>. L'envoi d'un dossier de candidature aux entreprises participantes à cette sélection est inutile.

À noter que ce planning est susceptible d'être modifié. Nous vous recommandons de consulter fréquemment le site de l'AGEMEL pour prendre connaissance des dernières modifications. Si vous avez effectué les tests EVA en 2022 ou 2023, vous pouvez faire valoir vos résultats pour notre sélection 2023. Merci de le préciser dans votre formulaire d'inscription.

## 1) DOSSIER CANDIDATURE

Formulaire disponible sur www.agemel.ch



### 2) TESTS EVA

Tests effectués à l'OFPC (évaluation du niveau de maths et français, niveau fin de scolarité obligatoire)



### 3) SÉANCE INFOS LABORATOIRES

Information sur les laboratoires et entreprises qui engageront un-e apprenti-e en 2023



#### 4) TESTS PRATIQUES ET ENTRETIEN

Tests individuels et tests de mémoire et concentration Entretien avec les responsables de la sélection



#### 5) ENTRETIENS D'EMBAUCHE

Entretiens avec les entreprises

Biologie + Chimie

Dernier délai de réception des dossiers

Vendredi 24 février 2023

Biologie + Chimie Semaine du 27 février 2023

Les candidat-es retenu-es ou non pour la suite de la sélection seront informé-es entre le mardi 14 et mercredi 15 mars 2023

> Pour les candidat-es retenu-es Biologie + Chimie Jeudi 16 mars 2023

Pour les candidat-es retenu-es Chimie Lundi 20 + mardi 21 mars 2023 Biologie Mercredi 22 + jeudi 23 mars 2023

Pour les candidat-es retenu-es Chimie + Biologie **Du 24 mars au 19 avril 2023** 

### **AGEMEL**

■ Université de Genève – Rue Michel Servet 1 - 1206 Genève

■ www.agemel.ch

@ contact@agemel.ch



# **DÉTAILS DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION 2023**

# 1)DOSSIER CANDIDATURE

Le formulaire d'inscription doit être complété en ligne avant la date de clôture des candidatures, fixée au vendredi 24 février 2023. Seul-e-s les candidat-es avec un dossier complet et répondant aux conditions d'admission (être en dernière année ou avoir achevé la scolarité obligatoire) seront convoqué-e-s aux tests EVA.

L'inscription est valable pour tous les formateurs/trices partenaires de l'AGEMEL.

# 2)TESTS EVA

Les <u>tests EVA</u> sont des évaluations informatisées des connaissances scolaires pour l'entrée en apprentissage dual. Ils sont organisés par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Des sessions sont prévues courant mars pour les candidat-es à l'apprentissage laborantin-e. Ces tests sont constitués d'un test de français d'1h30 et d'un test de mathématiques d'1h30 sur ordinateur.

Pour les personnes présentant des troubles DYS, un aménagement de temps supplémentaire (20 minutes par discipline) est prévu sur présentation d'un certificat.

Pour les candidat-es retenu-es, une convocation vous sera communiquée une semaine avant les tests par l'OFPC.

Si le-a candidat-e a déjà effectué ces tests EVA en 2022 ou 2023, les résultats de ce dernier test pourront être utilisés pour la sélection au CFC laborantin-e. Veuillez joindre ces résultats à votre dossier de candidature.

À la suite des tests EVA, les candidat-es retenu-es ou non pour la suite de la sélection seront informé-es par email entre le mardi 14 et mercredi 15 mars 2023.

# 3)SÉANCE INFOS LABORATOIRES

Les candidat-es retenu-es après les tests EVA (50 candidat-es) seront convoqué-es pour une séance d'informations sur les laboratoires formateurs pour 2023. Les formateurs/trices viendront présenter aux candidat-es leurs activités au sein de leur laboratoire. Les candidat-es pourront échanger à la fin des présentations avec les formateurs/trices pour prendre des contacts et montrer leur intérêt pour certains laboratoires.

### 4)TESTS PRATIQUES ET ENTRETIEN

Ces tests sont composés de trois parties :

- -Test pratique individuel (env. 20min): évaluation de la capacité d'analyses et de trouver des solutions concrètes et logiques face à des dispositifs techniques simples. Ce test ne fait appel à aucune connaissance préalable en chimie ou biologie, mais à la capacité de chacun de résoudre des problèmes pratiques et de comprendre des consignes écrites ;
- -Test de mémoire et de concentration (env. 20 min) ;
- -Entretien avec les responsables de la sélection et un formateur/trice AGEMEL (env. 20 min) : ce premier entretien a pour but de confirmer le choix de la profession et d'évaluer le degré de maturité personnelle et le sens des responsabilités des candidat-es.

### 5) ENTRETIENS D'EMBAUCHE

Après analyse globale des résultats aux différents tests et en fonction des désirs qu'ils/elles auront exprimés au cours de la procédure, les candidat-es pourront être convoqué-e-s pour des entretiens d'embauche dans une ou plusieurs entreprises formatrices. Ces entretiens pourront éventuellement déboucher sur la proposition d'un contrat d'apprentissage.

Bien qu'un niveau minimal de performance soit requis (évalué lors des tests de sélection), la sélection finale des candidat-es se base sur les critères des entreprises (motivations personnelles, proactivité, compatibilité avec les équipes de travail, etc.). Les étapes d'entretien sont donc très importantes.

## **REMARQUES**

Les âges et les origines scolaires des candidat-es sont très variés (de 15 ans à plus de 25 ans, de la 11ème du cycle d'orientation à l'entrée de l'Université). L'analyse des choix effectués ces dernières années montre que la formation admet des élèves de chaque catégorie d'âge et de niveau de scolarité.

Chaque candidature est minutieusement examinée. La procédure mise en place assure à chacun-e une totale égalité de traitement et la plus grande objectivité possible.

Pour les candidat-es non retenu-e-s lors des années précédentes, il leur est fortement recommandé de connaître leurs résultats antérieurs. À partir de la 3ème candidature, un pré-entretien pourra être sollicité par l'équipe de sélection. À tout-e candidat-e qui n'a pas été retenu-e pour une place d'apprentissage, les responsables de la sélection AGEMEL réservent un entretien personnel et individualisé, afin d'examiner la situation présente et celle qu'il est possible de définir pour le futur.